Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

Arrêté n° UFR Sciences - Métiers de l'Instrumentation, de la Mesure et du Contrôle Qualité / 2020-2021 – N°6A

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la Licence professionnelle « **Métiers de l'Instrumentation, de la Mesure et du Contrôle qualité** », Parcours-types « **Métrologie Industrielle (MI)** » est composé comme suit pour l'année universitaire **2020-2021** :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Joël ROSATO
Suppléant(e) : Christelle REYNARD-CARETTE

Liste des membres : Régis BISSON, Michel CARETTE, Joël ROSATO

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :

Liste des membres : Robert TOUZET. Jean-Luc DESCHAINTRES

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20/11/2020

La Doyenne

Faculté des Sciences
Laurence MOURET

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Pour le Président et par délégation,

Laurence MOURET
Doyenne de La Faculté des Sciences